

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 15h00 au gîte de la ferme des Cavaliers sur la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 2	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
28/03/2024

Délibération
n°24_04_B2_21

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**.

Marque Valeurs Parc

accueil d'un voyage d'influence / prise en charge des frais de séjour des influenceurs

Dans le cadre de la marque Valeurs Parcs, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pilote une campagne nationale de communication avec des voyages d'influenceurs notamment.

Le Parc du Verdon s'est positionné en partenariat avec l'office de tourisme Provence Verte & Verdon pour valoriser le nouveau séjours Valeurs Parc « la face secrète du Verdon » localisé entre Saint Julien le Montagnier, Ginasservis et Quinson : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc/sejours/provence-verte-et-verdon-tourisme-la-face-secrete-du-verdon>

Les influenceurs retenus sont les **Bestjobers** (Max Coquard et Elisa Detrez) et ont déjà valorisé la marque Valeurs Parcs dans les Parcs du Queyras et des Landes de Gascogne. Leur séjour s'est déroulé du **8 au 11 avril 2024** afin de pouvoir valoriser le séjour proposé uniquement hors saison estivale.

Cette opération est l'occasion, outre de valoriser des professionnels Valeurs Parcs, de développer des partenariats avec des offices de tourisme (Provence Verte et Verdon Tourisme et l'office de tourisme du Pays de Manosque = DLVA) et le Département des Alpes de Haute Provence (musée de préhistoire des Gorges du Verdon) et de montrer que nous pouvons peser dans la sphère de la promotion/communication.

La Fédération des Parcs prend en charge les productions des influenceurs + trajet aller-retour jusqu'au territoire/Parc : 8690 € TTC avec un pack de 20 photos (dont droits pour 3 ans, hors utilisation commerciale), une vidéo, un article de blog, teasing et posts/story sur les réseaux sociaux.

Les frais attenants au séjour Valeurs parc sont pris en charge par l'office tourisme de la Provence Verte.

Le musée de préhistoire offre les entrées.

Il est proposé aux membres du Bureau de prendre en charge leurs frais d'hébergement (nuitée du 10 avril), de repas (5 repas X 2 personnes : du 8 avril au 10 avril) ainsi que leurs frais kilométriques entre les différents sites du territoire.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la prise en charge des frais de restauration et d'hébergement de Max Coquard et Elisa Detrez (paiement direct aux restaurants et hébergeur) ;
- Approuvent le remboursement des frais kilométriques à Elisa Detrez sur présentation d'un état des déplacements et au tarif applicable à la fonction publique territoriale,
- Autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 16/04/2024, et l'an susdit

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

